

DEPARTEMENT du GARD ARRONDISSEMENT de NÎMES CANTON de ST GILLES	COMMUNE DE CAVEIRAC EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
	N° DE20260506_57/368
	Du 5 juin 2026 à 18 heures 00
NOMBRE : De Conseillers en exercice : 27 De Présents : 21 De Votants : 24 Absents ayant donné procuration : 3 Absents excusés sans procuration : 1 Absents non excusés sans procuration : 2 Objet : Désignation d'un représentant au sein de l'assemblée générale et de l'assemblée spéciale des collectivités territoriales de BRL	L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni salle du Conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire, Etaient présents : Mesdames et Messieurs Jean-Luc CHAILAN ; Isabelle MAZAY ; Catherine LAPIERRE ; Florence DUSSAUT ; Jérôme BALLESTEROS ; Odile GIOVANNELLI ; Pascal MIARD ; Philippe GALLI ; Marcel DESPROGES ; Didier PAQUETTE ; Philippe LOYAU ; Nathalie PERROT ; Sophie ESCUDIER ; Valérie MARINARO ; Sophie GIMENO ; Gwendoline PELLISSIER ; Gautier CASES ; Pauline DELOFFRE ; Patrick ETIENNE ; Loïc CODOU ; Florence COMTE Etaient absents excusés avec procuration : Antoine GIRON pouvoir à Florence COMTE, Morganne SAUNIER pouvoir à Isabelle MAZAY, Elisabeth CRES pouvoir à Loïc CODOU Etaient absents excusés sans procuration : Marc SERVILE Etaient absents non excusés sans procuration : Cyril GUERRE, Ruben VANEL

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que la ville de Caveirac est actionnaire de la société d'économie mixte locale BRL (Bas-Rhône Languedoc).

A ce titre, un représentant de la commune doit être désigné pour l'assemblée générale des actionnaires ainsi que pour l'assemblée spéciale des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire indique qu'il convient donc de désigner un représentant de la commune au sein de ces instances de BRL. Il fait appel à candidature.

Monsieur Pascal MIARD propose sa candidature.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres candidats et propose la désignation à main levée.

Suite à l'avis favorable du vote à main levée, il est procédé au vote : Monsieur Pascal MIARD obtient 24 voix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DESIGNE A L'UNANIMITE** Pascal MIARD en qualité de représentant de la commune de Caveirac à l'Assemblée Générale et à l'Assemblée des Collectivités Territoriales de BRL.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
 Pour extrait conforme,
 A Caveirac, le 8 juin 2026

Le Maire
 Jean-Luc CHAILAN



La Secrétaire de séance
 Odile GIOVANNELLI

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par site internet <https://www.telerecours.fr>